

Bruxelles Environnement
M. S. Kempeneers, Directeur
M. F. Tondeur, Ingénieur
Gulledelle 100
1200 BRUXELLES

V/Réf. : 06.07.2009/DEV/RTO/EDS/LAB
N/Réf. : gm/bxl3.3/s.463
Annexe : /

Bruxelles, le

Messieurs,

Concerne : **BRUXELLES. Parc de Laeken. Etudes préalables. Avis de principe.**
Dossier traité par Laure-Anne De Beusscher.

En réponse à votre courrier du 9 juillet 2009, réceptionné le 13 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 septembre 2009, notre Assemblée a examiné les études préalables sous rubrique et remis l'avis suivant à ce sujet.

En sa séance du 19 novembre 2008, la CRMS avait déjà émis un premier avis de principe sur l'étude historique et une version antérieure de l'étude paysagère, lequel vous avait été transmis en son temps. Aujourd'hui, la CRMS est également interrogée sur l'étude socio-urbanistique et de mobilité ainsi que sur les études phytosanitaire et bio-hydro-pédologique et sur quelques options paysagères.

De manière générale, la CRMS se réjouit du fait que l'IBGE ait pris l'initiative de procéder à la réalisation des différentes études préalables à l'élaboration d'un projet de restauration et de requalification du parc de Laeken. Dans son avis du 20/11/2008, elle s'était déjà félicitée de la qualité des études historiques et paysagères, tout en soulignant quelques conclusions intéressantes ainsi que plusieurs pistes méritant d'être approfondies. De manière générale, la qualité du travail se voit confirmée par les autres études qui lui sont actuellement soumises, bien que certains aspects, comme soient plus faibles, tels la question de la gestion de l'eau et de la faune, ou la restauration du Kattenberg, qui doivent encore être approfondies (cf. infra - l'étude bio-hydro-pédagogique.).

A chacune des études est liée une série de conclusions et de recommandations ressortant des disciplines respectives sur lesquelles portaient les recherches. Cependant, les différentes conclusions n'ont pas encore fait l'objet d'un travail de synthèse permettant de dégager clairement les points communs ni de confronter et résoudre les points contradictoires qu'elles présentent. A ce stade, il ne revient pas à la CRMS de prendre position sur chacune des options énoncées dans les différentes études. ***Cette évaluation ne pourra se faire que sur base d'une synthèse globale dans laquelle les conclusions des différentes études sont hiérarchisées et tranchées. Cette méthodologie permettra d'établir une liste de priorités qui devront, par la suite, être traduites dans un « masterplan » ou plan directeur (plan d'ensemble de***

composition paysagère et cahier des charges global à respecter par les divers intervenants). *Celui-ci servira, dans une étape ultérieure, de base pour l'élaboration du projet.* En effet, en entérinant telles quelles les conclusions des différentes études individuelles au stade actuel du dossier, on risque de créer une situation conflictuelle et difficile à résoudre lors de l'élaboration du projet proprement dit. ***La CRMS demande, dès lors, de procéder à ce travail de synthèse et à l'élaboration de ce plan directeur dans les meilleurs délais. Ce n'est que sur base d'un pareil document qu'elle pourrait se prononcer en détail sur les priorités et les principes guidant le futur projet.***

En l'état actuel du dossier, la CRMS ne peut, que soulever un nombre de questions qui méritent d'être étudiées davantage. Dans le présent avis, elle indiquera également une série de pistes qui lui semblent intéressantes ou qui, au contraire, suscitent des inquiétudes. Ces remarques et recommandations devraient également être prises en compte et évaluées lors de l'élaboration du plan directeur.

Dans son premier avis de principe la CRMS avait souligné l'importance de ne pas imposer au parc une programmation trop spécifique, fixée dans le temps et dans l'espace. Dans ce cadre, elle avait préconisé de localiser les nouvelles fonctions au maximum en dehors du périmètre classé, dans des lieux moins sensibles d'un point de vue patrimonial. Les études paysagère et socio-urbanistique confirment la nécessité d'élargir le périmètre du projet aux zones situées au nord du parc classé pour résoudre la question de la « pression » des événements sur celui-ci. Si la CRMS souscrit entièrement à cette idée, elle s'interroge toutefois sur les démarches qui ont déjà été effectuées dans ce sens. Elle encourage Bruxelles-Environnement à prendre des mesures concrètes pour que la zone située entre le parc public de Laeken et le parc d'Osseghem puisse être incluse dans le projet et devenir une vraie articulation ou « rotule » (éventuellement avec bassin d'eau), tel que le préconise l'étude paysagère. Elle estime néanmoins que l'extension du périmètre ne doit pas être assortie d'une extension de classement, comme suggéré.

En tout état de cause, la Commission insiste sur le fait que le parc classé devrait être au maximum libéré d'équipements récréatifs "lourds" et que la mise en valeur des caractéristiques paysagères du jardin historique reste l'objectif principal. Si de petites installations, comme une plaine de jeux pour enfants, des bornes d'eau potables, un abris ou une petite buvette avec des sanitaires publics, peuvent être envisagées, par exemple dans "l'amphithéâtre du Kattenberg" (côté A12) ou dans la zone située autour du pavillon américain, ***les équipements liés à des événements plus importants et à la présence d'importants flux de visiteurs à certaines occasions devraient être prioritairement localisés en dehors du périmètre de classement, tout en gardant une cohérence paysagère.*** Pour conclure sur ce point, le développement d'un pôle récréatif à échelle régionale (qui figure parmi les principales conclusions de l'étude socio-urbanistique) ne pourrait être envisagé que dans le cadre d'une extension du périmètre du projet. L'étude insiste d'ailleurs elle-même pour que la problématique événementielle soit évaluée dans une approche plus globale du plateau du Heysel. Il s'agit, selon la Commission, d'une condition *sine que non* du développement d'un tel pôle, qui nécessiterait, par ailleurs, une réflexion poussée sur la gestion du parking, la présence d'équipements techniques, etc. (cf. p.54 de l'étude socio-urbanistique). Très bien desservie en transports dont les transports en commun, l'ensemble des parcs et espaces verts de ce plateau jouit de nombreux atouts mais souffre actuellement d'une gestion trop "morcelée".

L'idée de gérer les espaces verts du quartier (parc public de Laeken, parc d'Osseghem et l'articulation entre les deux) comme un grand parc public soulève aussi la question du **traitement de la « parcelle de Hollande »**. Il apparaît que la Ville de Bruxelles a opté à ce jour pour une gestion écologique de type "réserve naturelle" de cette zone. La Commission s'interroge sur la pertinence de cette proposition. **Un traitement paysager de cette parcelle, tel que préconisé par l'étude paysagère et l'étude socio-urbanistique, semble, en effet, plus opportun, notamment pour des raisons de cohérence spatiale et d'accueil du public. Cela n'exclut d'ailleurs pas d'y intégrer certains objectifs écologiques.** L'agoraspace à proximité pourrait être également mieux intégré dans l'ensemble (ou déplacé) comme le suggèrent certaines études. Toujours dans cette perspective de cohérence spatiale et de meilleure utilisation du parc (sécurité, propreté, accessibilité), la CRMS encourage la suggestion de réaménager l'axe Avenue du Gros Tilleul et Avenue du Conte Moens de Ferrig ainsi que désenclaver l'avenue de la passerelle (dont les vestiges de la passerelle de l'Expo 58 elle-même). L'amélioration de la connexion du parc aux quartiers résidentiels va dans le même sens. Atténuer la coupure du Belvédère ainsi que « l'enfermement » de la colonne commémorative (Monument Léopold I) renforcerait également la fluidité et la sécurisation du parc (cf. les études).

L'étude paysagère comprend également une série de recommandations quant au mobilier, à l'éclairage et aux édicules présents sur le site. Si, de manière générale, celles-ci paraissent raisonnables et justifiées à la CRMS, les propositions devront être affinées ultérieurement, lors de l'élaboration du projet. Il en va de même pour la restauration des chemins, dûment hiérarchisés, et du choix de leurs revêtements.

Pour ce qui concerne l'étude phytosanitaire, la CRMS estime qu'elle est généralement bien documentée et que les résultats sont convaincants : la grande majorité des arbres (95%) sont en bon état et ne nécessitent aucune intervention. Moins de 5% des arbres présents sur le site devront être abattus rapidement ; un certain nombre d'arbres dont la santé est douteuse, devraient être surveillés. Des recommandations sont faites, tant pour la gestion des arbres que pour la restauration des sols, notamment au Kattenberg, où la qualité des sols exerce une influence négative sur la santé des arbres et sur l'écoulement des eaux. Les recommandations prônées par l'étude pour améliorer la situation, à savoir l'épandage de BRF sur les pentes de moins de 30-35°, la protection du massif pour permettre la régénération naturelle et le développement d'un tapis herbacé, semblent pertinentes de même que celles qui concernent la gestion du bois mort, indispensable pour garantir la diversité de la faune locale. En outre, on évoluerait plutôt vers une hêtraie mélangée dans laquelle le hêtre pourrait rester dominant. La CRMS constate toutefois certaines contradictions dans les propositions de nouvelles essences préconisées dans l'étude phytosanitaire (p.27) et l'étude paysagère (p.82) (par exemple, l'*Acer platanoides* est proscrit par l'étude paysagère et recommandé par l'étude phytosanitaire). Ce type de contradiction devrait donc être soulevé lors de la synthèse des différentes études. Il existe, en effet, également des enjeux paysagers dans la gestion de ce patrimoine arboré.

Les autres problèmes du Kattenberg, et notamment la présence des lapins, doivent évidemment être prioritairement résolus avant de pouvoir développer un véritable projet pour cette zone. La présence des lapins apparaît, en effet, dans les trois études (phytosanitaire, bio-hydropédologique et paysagère) comme un des problèmes majeurs du parc.

Enfin, si l'idée de créer une promenade didactique, inspirée sur celle conçue par René Péchère pour l'Expo 58, dans cette zone forestière jadis qualifiée de "Petite Suisse", peut paraître intéressante au stade actuel du dossier, la Commission estime qu'elle est

prématurée aussi longtemps que les problèmes majeurs du Kattenberg (lapins, érosion du sol) ne seront pas résolus.

L'étude bio-hydro-pédologique apporte des informations utiles mais elle est globalement moins approfondie : aucune méthodologie n'est réellement présentée ni une stratégie d'échantillonnage explicitée, en sorte qu'on ne comprend pas bien comment les relevés (plutôt les listes) de végétation ont été établis. Il en va de même pour les relevés de sols. La justification des valeurs attribuées aux paramètres dans le modèle d'érosion est absente, ce que nuit à l'intérêt du modèle. Quant aux données relatives aux animaux, il semble que la seule ligne de conduite ait été de récolter toutes les données existantes dans les environs du parc, et de profiter de quelques visites au parc pour noter quelques observations. Le seul groupe qui soit traité en profondeur est celui des chauve-souris.

Des références à des listes de végétation anciennes sont présentées, mais sans relation avec la réalité actuelle car les listes anciennes ne semblent pas pouvoir être localisées sur le terrain. La CRMS s'interroge donc sur l'apport de ces éléments, quelque peu théoriques.

Pour la pédologie, des sondages ont été effectués, mais ils ne sont pas localisés. La conclusion majeure mais néanmoins "partielle" est qu'une grande partie des sols du parc a été remaniée lors de la construction/démolition des pavillons de l'expo 58.

Le volet concernant la végétation donne une description des « types de nature flamands » et relève la présence éventuelle d'un habitat européen (mais apparemment dégradé) ainsi que de deux biotopes régionaux importants. On reprend également les données de la carte de valorisation biologique de Bruxelles où deux zones de grande valeur biologique sont indiquées pour le parc.

Si certaines suggestions liées à cette évaluation peuvent être prises en compte, la ***CRMS formule des réserves quant à la proposition de promouvoir une gestion systématique en prairie écologique. Considérant le caractère historique et paysager du parc, elle estime qu'il n'y a pas lieu d'encourager le développement de telles zones n'importe où (cf. étude paysagère).***

La prudence s'impose également pour ce qui concerne l'augmentation des lisières. En effet, ***le maintien des caractéristiques paysagères du parc, telle la transition nette entre zones boisées et zones engazonnées, doit être privilégiée. Parallèlement, la gestion de la strate arbustive, maillon important de ce type de parc, devrait évoluer pour renforcer le caractère historique du site tel que conçu à l'origine (1882, époque de référence).***

En ce qui concerne la gestion du Kattenberg, l'étude préconise une conversion directe de la forêt vers une strate arborescente plus hétérogène et naturelle. La CRMS se réfère, dans ce cadre, aux conclusions de l'étude phytosanitaire qui semblent plus raisonnables ainsi qu'à la recommandation faite à cet égard par l'étude paysagère (à savoir la conservation du hêtre comme essence dominante dans la mesure du possible). En tout état de cause, pour ce qui concerne le Kattenberg, les conclusions des différentes études, ainsi que les propositions qui en découlent, doivent être confrontées et évaluées en détails de manière à dégager les solutions les plus adéquates et les plus respectueuses du site classé et de ses enjeux paysagers (voir remarque générale ci-dessus).

Enfin, la CRMS constate que la nécessité de lutter contre les espèces invasives est réel. Il faudrait toutefois cadrer cette intervention dans l'approche générale de restauration du parc et de ses plantations horticoles en particulier.

L'étude hydrologique est relativement sommaire et devrait être poussée plus loin de manière à préciser les interventions nécessaires pour améliorer la gestion des eaux dans le parc. Au stade actuel, l'étude conclut au fait que les eaux souterraines ne constituent absolument pas une variable décisive dans le parc. Pour ce qui concerne les eaux de surface, différentes questions se posent, à savoir le problème de l'érosion, la remise en valeur de la pièce d'eau du Kattenberg et l'alimentation de la fontaine Sainte-Anne. Pour ce qui concerne l'érosion, il s'agit d'une part d'un problème particulier au Kattenberg (érosion de colline) et d'autre part de la présence de rigoles d'érosion sur certains sentiers du parc. Comme signalé plus haut, la question du Kattenberg, doit être évaluée en fonction des conclusions des différentes études (cf. supra). Afin d'éviter la présence de rigoles d'érosion, l'étude suggère de remplacer la dolomie des sentiers par un matériau plus résistant, tel qu'un empierrement drainant ou de la « dolomie cimentée à grosse texture ». **La CRMS estime que ces propositions sont prématurées et devraient avant tout être évaluées en fonction des conclusions des autres études car le changement du revêtement pourrait avoir un impact non négligeable sur l'aspect paysager.**

Si le rétablissement de la rivière du Kattenberg apparaît en soi comme une idée intéressante, les investigations devraient être menées plus loin sur ce point. Dans l'état actuel de l'étude il s'avère, en effet, très difficile de la remettre en valeur.

Enfin, la question de l'alimentation de la fontaine Sainte-Anne reste actuellement sans réponse. L'étude suppose que l'eau provient de l'eau de ville, mais cette hypothèse n'a pas pu être confirmée. Plutôt que de creuser des tranchées pour retracer la source d'eau de la fontaine, ce qui constituerait une intervention très lourde, la CRMS préconise de faire des prélèvements de l'eau de la fontaine et de les analyser.

Pour conclure, la CRMS souligne l'importance de procéder à la synthèse des conclusions des différentes études ainsi qu'à l'élaboration d'un masterplan dans les meilleurs délais. Elle demande de prendre en compte les remarques formulées dans le présent avis lors de ce travail et se tient à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles ou pour un examen intermédiaire du masterplan au cas où vous le souhaiteriez.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST
Président ff.

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. (Cellule Espaces Verts)
A.A.T.L. – D.U. (Carine Defosse)
Ville de Bruxelles